



Signature de compromis de vente

Par Lola75

Bonjour,

J ai signé 1 compromis de vente,a 1 mois de la signature finale je me suis rétracté car de profonds regrets, l acheteur ne veut rien savoir,son notaire aussi,j ai consulté des avocats qui disent que la vente peut être annulée par la justice, et d autres le contraire,que faire,je dois revoir l acheteur et le notaire pour des avenants sur le compromis de vente, différer la vente ou autre,mais en aucun cas d annuler la vente.Que faire.Qui saisir.

Merci.

Par ESP

Bonjour

Si vous pensez disposer d'un motif sérieux, commencez par adresser un courrier R/AR, quitte à saisir la justice si pas d'entente possible.

Je vous rappelle néanmoins que pour renoncer sans motif prévu au compromis, si l'acheteur ne le fait pas dans les dix jours, il est définitivement engagé.